

# le québec ETUDIANT

Février 1985 - le québec ETUDIANT - SPECIAL AGRESSION - Page 1



Journal de l'association nationale  
des étudiants et étudiantes  
du Québec

L'Année de  
la jeunesse :

PLACE  
AU  
JEUNE

-page 2

## CONTRE LE DEGEL DES FRAIS DE SCOLARITE

### 38 associations étudiantes signent la déclaration

«Les associations étudiantes suivantes affirment leur ferme opposition au dégel des frais de scolarité au niveau universitaire.

Nous sommes convaincues qu'une telle mesure aurait pour effet immédiat de restreindre l'accessibilité à l'Education universitaire.

Nous exigeons du ministre de l'Education qu'il s'engage formellement et rapidement à ne pas recourir à cette mesure comme source de financement pour les universités».

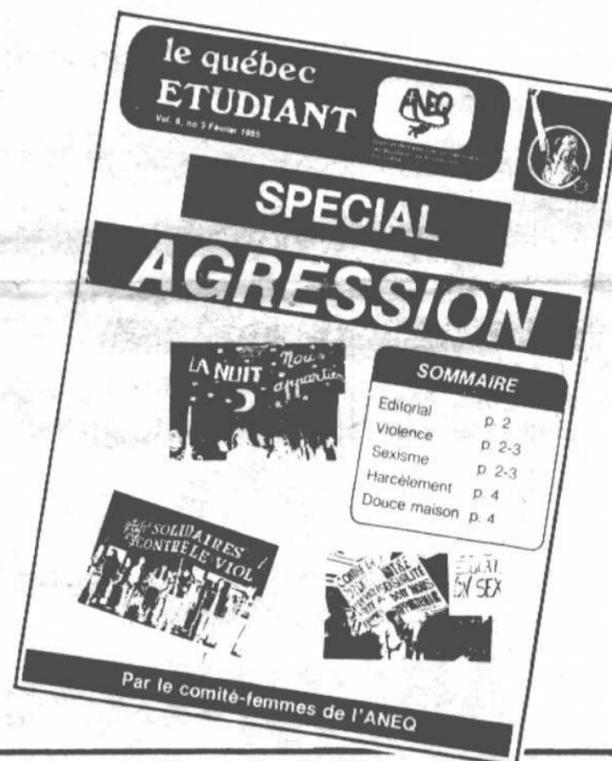
Ont signé :

- L'Association Fédérative des Etudiants de l'Université de Sherbrooke (AFEUS)
- L'Association Générale Etudiante de l'Université du Québec à Montréal (AGEUQAM)
- Concordia University Student Association (CUSA)
- McGill Students Society (MSS)
- La Fédération des Associations Etudiantes de Campus de l'Université de Montréal (FAECUM)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Sorel-Tracy (AGECST)
- L'Association des Etudiants et des Etudiantes du cégep de St-Hyacinthe (AECSH)
- L'Association des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Sherbrooke (AECS)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de la Région de l'Amiante (AGECRA)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Victoriaville (AGECV)
- L'Association Etudiante de cégep de St-Laurent (AECSL)
- L'Association des Etudiants et des Etudiantes de soir du cégep du Vieux-Montréal (AESCVM)
- L'Association Générale des Etudiants-es de jour du cégep du Vieux-Montréal (AGEJCV)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Bois de Boulogne (AGEBdB)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep Lionel-Groulx (AGECLG)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Rosemont (AGECR)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (AGECAT)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de l'Outaouais (AGEECO)
- L'Association Générale des Etudiants et des Etudiantes du cégep de Limoilou (AGECL)
- Le Regroupement étudiant du cégep de St-Félicien (RECSF)
- L'Association Etudiante du cégep de Jonquière (AECJ)
- L'Association Générale des Etudiants et Etudiantes du cégep de Chicoutimi (AGECC)
- L'Association Etudiante du cégep de Joliette (AECJ)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Trois-Rivières (AGECTR)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Shawinigan (AGEI)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de la Pocatière (AGECLP)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Rivière-du-Loup (AGECLRI)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep de Sept-Îles (AGECSI)
- L'Association Etudiante du cégep de la Gaspésie (AECG)
- L'Association Générale des Etudiants du cégep de Drummondville (AGECD)
- Bishop's University Student Representative Council (SRC)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep André-Laurendeau (AGECAL)
- L'Association Générale des Etudiants-es du cégep Montmorency (AGEM)
- L'Association Générale des Etudiants et Etudiantes du cégep de St-Jérôme (AGES)
- Société Générale des Etudiants-es du cégep de Maisonnette (SOGECOM)
- Student Union of John Abbott College (SUJAC)
- L'Association Générale Etudiante du cégep de St-Jean-sur-Richelieu (AGECSJR)
- Dawson Student's Association (DSA)

## DOSSIER SPECIAL SUR LE DEGEL

-pages 6-7-8

### A l'intérieur : SUPPLEMENT



### Le plan de travail de l'ANEQ

## ENQUETE, LUTTE ET SOLIDARITE

-page 3



Archives le québec ETUDIANT

EDITORIAL

# Année internationale de la jeunesse : PLACE AU JEÛNE

A peine un mois après le début de l'année internationale de la jeunesse [AIJ], tout porte malheureusement à croire que 1985 : Ca va être notre fête!

Voilà au moins 4 ans que le gouvernement attend 1985. Déjà, à la fin des années '70 et au début des années '80, le mouvement étudiant est organisé, revendicateur et constitue un frein aux démarches que le gouvernement met de l'avant pour restreindre l'accessibilité à l'éducation. Il s'assure la présence de partenaires en créant le RAEU et la FAECQ. Il peut maintenant compter sur l'appui d'étudiantes et d'étudiants pour justifier l'adoption et la mise en application de ses politiques. Ensuite, il s'attaque directement à nos organisations en limitant le droit d'association, le droit d'avoir des locaux, le droit de tenir des assemblées générales, le droit de percevoir des cotisations. Le tout avec l'appui de ce que le député Gilles Baril, dans une lettre adressée à son chef René Lévesque, appelle «les centaines de jeunes militants dans nos réseaux : LOGIC-MAJIC-RAEU-FAECQ-CONSPIRATEURS, etc.» Pour se faire, il adopte la loi

32. Un an après, ce sont les endroits où nous avons encore un droit de parole sur notre formation qui se sont envolés avec l'adoption du Règlement Pédagogique au

Collégial. Voilà que les plans de cours nous sont imposés, comme des décrets.

Cette année, pour célébrer l'année internationale de la jeunesse, nous aurons droit à un sérieux changement de nos conditions financières mais rien n'indique que le tout ira en s'améliorant.

Tout le monde sait que nous sommes les plus touchés par les effets d'une crise qui n'est pas prête de se résorber. L'été dernier, près de la moitié des étudiants et des étudiantes n'ont pas eu d'emploi et la situation s'annonce guère plus encourageante pour l'été 1985.

Au lieu d'élargir l'application des projets été Canada au travail [le seul programme du gouvernement fédéral de création d'emplois directs pour les étudiants et les étudiantes] le gouvernement canadien a tout simplement décidé d'abolir le programme. Les conséquences d'une telle abolition : 40 000 étudiants et étudiantes de plus en chômage l'été prochain. Avec une bonne dose de cynisme et de mépris, on ose encore nous souhaiter une bonne année internationale de la jeunesse.

1985 sera aussi l'adoption du dégel des frais de scolarité. Après 16 ans de frais fixés à \$500 par année, le gouvernement annoncera en février un dégel des frais de scolarité pour les inscriptions de septembre, ce qui ouvre la porte à des augmentations annuelles pour les années à venir.

De plus, c'est aussi en février 1985 que le ministre de l'éducation annoncera les

modifications qu'il entend apporter au régime des prêts et bourses. Ces modifications, s'il faut se fier aux travaux de la table de travail sur les prêts et bourses de l'automne dernier, devraient signifier une diminution des bourses et une augmentation des prêts. Nous aurons donc droit à un endettement accru. Un endettement accru jumelé avec une hausse des frais de scolarité et d'une augmentation du nombre de chômeurs et de chômeuses ne peut qu'entraîner une diminution de l'accessibilité à l'éducation.

Plusieurs n'auront d'autres choix que de se tourner vers l'aide sociale. Malheureusement, le livre blanc sur la fiscalité qui a fait la manchette au tout début de 1985, nous apprend que le gouvernement du parti québécois s'apprête à faire des coupures de 30 millions \$ uniquement dans les prestations de bien-être social pour les moins de 30 ans. Parce que difficiles à rejoindre et à bernier, les jeunes assistés-es sociaux-aes sont probablement les jeunes qui se sentent les moins concernés-es par l'AIJ. Cependant, tout comme les étudiants et les étudiantes, ils et elles en ressentiront les effets encore longtemps. Et pourtant, 1985 est l'année de tous les moins de 30 ans.

La moindre des choses pour les étudiants et les étudiantes ainsi que l'ensemble de la jeunesse en 1985 est d'aspirer à vivre dignement dans l'autonomie financière. L'année internationale de la jeunesse devrait pourtant en être l'occasion idéale!

Pierre Beauregard



Illustration par Turquoise (PEQ)

## ABONNEZ-VOUS AU QUÉBEC ETUDIANT!

Posez un geste militant!

Remplissez ce bon et retournez-le avec un chèque ou un mandat-poste au nom de l'ANEQ à :

Association Nationale des Étudiants et Étudiantes du Québec,  
1460, rue Amherst, Montréal, H2L 3L3.



-----  
Veuillez m'abonner au journal le québec ETUDIANT. Je vous envoie donc un chèque ou un mandat-poste au montant de \$10.00 et je recevrai en retour les dix prochaines parutions du q.E. (Le tarif pour les abonnements collectifs est disponible sur demande.)

NOM : .....

ADRESSE (complète) : .....

..... CODE POSTAL : .....

**le québec  
ETUDIANT**

le québec ETUDIANT est le journal officiel de l'Association Nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement où l'association étudiante est membre de l'ANEQ (ainsi que dans un certain nombre d'autres institutions), ce numéro du q.E. est tiré à 25 000 exemplaires.  
 Rédaction : Pierre Beauregard, Pierre Bélanger, Manon Ann Blanchard, Claude Dionne, Mona Gravel, Guy La Rochelle, Jean-Pierre Paquet.  
 Maquettes : Jacques Beaudoin, Paule Duchesne.  
 Photocomposition et montage : Composition Fleur de Lysée.  
 Impression : Richelieu Roto-Litho.  
 Publicité : PUBLI-PEQ, (514) 845-5787.  
 Bureau de rédaction : 1460, rue Amherst, Montréal, H2L 3L3; Tél. : (514) 849-1851.  
 Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada. ISSN-705-3096.  
 le québec ETUDIANT est membre de la Presse étudiante du Québec (PEQ).

## Le plan de travail de l'ANEQ

# ENQUETE, LUTTE ET SOLIDARITE

Par Mona Gravel

D'après les derniers renseignements que l'ANEQ a obtenus de Jean Baillargeon, attaché politique du ministre de l'Éducation Supérieure et de la science et de la technologie, ancien secrétaire général du RAEU, les fonctionnaires du Ministère de l'Éducation travaillent (!) en ce moment à calculer le coût des recommandations issues du groupe de travail sur l'aide financière aux étudiants. Tout changement de critères apporté à l'attribution de l'aide financière aux étudiants entrera en vigueur en septembre '85.

Malheureusement, les quelques recommandations dont on parle, si jamais elles étaient retenues par le ministre, n'amélioreront sensiblement en rien l'actuel régime de prêts et bourses. Les deux principales revendications que l'ANEQ a défendues à la table de travail cet été, soient l'abolition du prêt et l'octroi du statut d'indépendance pour tout-e étudiant-e qui fait une demande dès le départ de la maison familiale, n'ont pas reçu l'appui du RAEU et de la FAECQ. Elles n'ont donc pas été compilées dans la liste de recommandations.

S'il est clair pour l'ANEQ que le RAEU et la FAECQ ont ainsi, par ce geste, démontré à tous-toutes les étudiants-es du Québec, qu'ils ne sont pas là pour les représenter et défendre leurs intérêts, l'annonce par le ministre de l'Éducation Supérieure, de la Science et de la technologie (Y. Bérubé) de son intention de dégeliser les frais de scolarité universitaires ne laisse aucune illusion à l'ANEQ concernant la volonté du gouvernement de restreindre l'accessibilité à l'éducation.

De ce fait, l'ANEQ ne s'attend pas à grand chose du ministre en ce qui concerne le dossier Prêts et Bourses.

Par rapport au dégel, Baillargeon a ajouté que la Commission parlementaire sur le financement des universités n'a pas encore remis son rapport, et que la décision au sujet du dégel se prendra à une date non-précisée, en février.

Comme toutes les commissions parlementaires

auxquelles l'ANEQ a participé dernièrement (PREC, LOI 32.), celle-ci n'est que consultative et rien n'empêche le ministre et le gouvernement de ne rien retenir des positions exprimées par les groupes, syndicats ou autres qui y présentent un mémoire. En fait, tout nous porte à croire qu'il y a 90% des chances que la solution qui sera retenue par le Conseil des ministres, pour pallier au déficit budgétaire des universités (déficit dû aux coupures effectuées par le même gouvernement dans ce secteur), sera le dégel. S'il y a dégel, il y aura automatiquement hausse des frais de scolarité. Souvenons-nous de la fuite du Conseil du Trésor l'an dernier, alors que Bérubé en était le titulaire, qui annonçait les intentions du Conseil de recommander que des bourses soient versées aux seul-e-s étudiants-es inscrits-es dans les disciplines prioritaires pour le virage technologique. En fait, au ministère, on est conscient (!) que les étudiants-es du niveau universitaire ne sont pas ceux et celles des classes sociales défavorisées, sauf qu'on est pas prêt à prendre des mesures pour que ça change. Plutôt, on veut hausser les frais de scolarité au niveau universitaire parce que, paraît-il : les étudiants-es ont les moyens de payer!!

Au ministère, on prend le problème par le mauvais bout. S'il était responsable, le gouvernement chercherait à apporter des mesures qui faciliteraient l'accès aux études post-secondaires. Mais ce n'est pas de cette façon que l'on voit les choses au gouvernement du Parti Québécois.

C'est pourquoi, l'axe central du plan de travail de l'ANEQ, c'est de contrer le dégel des frais de scolarité.

L'ANEQ a participé à la manifestation du 5 décembre et a obtenu l'appui d'une quarantaine d'associations étudiantes à la déclaration contre le dégel. En réunion élargie du Conseil Central de l'ANEQ (CCE) les 17 et 18 décembre derniers, l'ANEQ a lancé l'appel à la formation de comités locaux de lutte, dont la tâche est principalement axée sur la question du dégel des frais de scolarité. Ces comités recevront des

dossiers d'analyse sur le dégel, produits par le Conseil Central de l'ANEQ, et sont invités à décentraliser cette information auprès de leurs membres. La déclaration contre le dégel des frais de scolarité devrait, aussi, être présentée aux assemblées générales afin qu'elle reçoive l'appui de milliers d'étudiants-es. Le CCE du 17-18 a aussi adopté la proposition suivante : que l'ANEQ convoque une ré-

du dégel.

\*\*\*\*\*

Le 22 mars prochain, l'ANEQ fêtera son 10ième anniversaire. A cette occasion, l'ANEQ soulignera l'importance pour le mouvement étudiant de conserver son autonomie dans les différentes luttes qu'il mène pour le droit à l'éducation. D'ailleurs, les allégeances RAEU-PQ, FAECQ-PQ, et leurs conséquences sur le mouve-

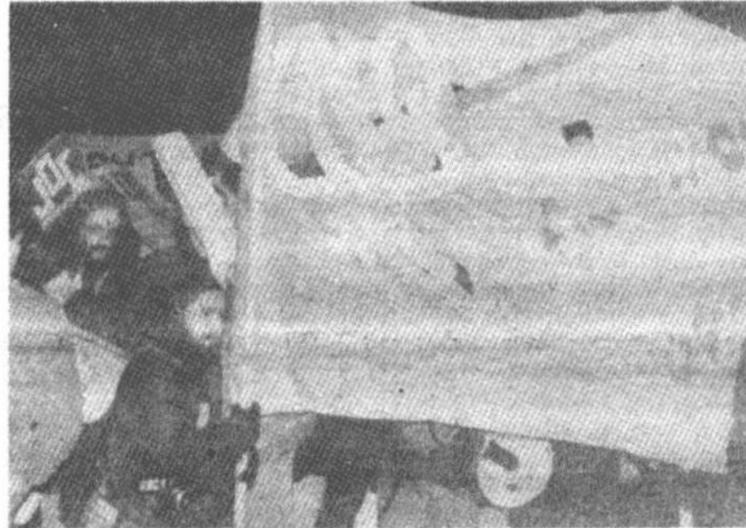


Photo Claude Boucher

union élargie du Conseil Central dès que 15 assemblées générales se seront prononcées pour la grève générale illimitée, afin d'en fixer la date du déclenchement. Advenant que le dégel devienne effectif avant que 15 associations étudiantes se soient prononcées pour la grève générale illimitée, il y aura aussi une réunion élargie du Conseil Central. C'est donc dire que la mobilisation est à l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil Central de l'ANEQ et des assemblées générales. La décentralisation de la déclaration du mouvement étudiant contre le dégel des frais de scolarité aux associations non-membres de l'ANEQ a permis de rapprocher de l'ANEQ un certain nombre d'associations étudiantes qui s'en étaient éloignées depuis un certain nombre d'années. Le Conseil Central de l'ANEQ vise à maintenir cette situation (rapprochement des associations étudiantes loin de l'ANEQ), en vue de créer l'opposition la plus large possible au dégel des frais de scolarité.

Le plan de travail de l'ANEQ est donc lié aux développements des dossiers des prêts et bourses et

ment étudiant au cours des dernières années mettent en évidence cette nécessité de l'autonomie de nos organisations, surtout si l'on regarde les attitudes du RAEU et de la FAECQ par rapport à la lutte étudiante contre le REC, la Loi 32 ou, tout récemment, face aux dossiers des prêts et bourses et du dégel.

Le dixième anniversaire de l'ANEQ se situe entre deux campagnes de l'ANEQ sur la condition des femmes-étudiantes. La première de ces campagnes, qui se tiendra du 12 au 14 février, portera sur la violence faite aux femmes alors que la deuxième traitera des conditions financières et de l'emploi des femmes. Elle aura lieu du 4 au 7 mars. Les 2 et 3 mars, se tiendra le Congrès spécial de l'ANEQ sur la question femmes. Il abordera divers thèmes, à savoir : le harcèlement sexuel, le viol, la porno, l'avortement, le sexisme dans l'éducation, les conditions financières et l'emploi des femmes, etc.

Pour célébrer son 10ième anniversaire, l'ANEQ tiendra un rassemblement des étudiants-es du Québec le 22 mars, ainsi qu'un party auquel seront conviées l'ensemble des associations é-

tudiantes du Québec. Le 18ième Congrès de l'ANEQ aura lieu les 23-24 mars. Si l'ordre du jour du Congrès reste encore à être défini par le Conseil Central, nous pouvons toutefois annoncer qu'un projet d'enquête nationale sur les conditions étudiantes y sera déposé. Les modalités de cette enquête sont à peu près celles-ci. Pour cette enquête, sera distribué, à travers tout le Québec, un questionnaire-sondage à près de 25 000 étudiants-es, avec comme objectif de recueillir d'importantes données sur les besoins des jeunes en matière de logement, de transport, d'aide financière, de travail, etc. La «cueillette» des données aurait lieu vers la mi-avril alors que le travail de compilation d'analyse et d'interprétation de ces données se ferait durant l'été. En septembre, les résultats de l'enquête seraient rendus publics et discutés en Congrès vers la fin du mois.

L'appui des centrales syndicales à ce projet, facilitera ce travail de l'ANEQ auprès des 25 000 étudiants-es qu'elle vise rejoindre. Entre autres la possibilité pour des profs de distribuer le questionnaire-enquête dans les groupes -cours est envisagée.

Evidemment, plusieurs autres éléments s'ajoutent au plan de travail de l'ANEQ, comme par exemple, la formation de comités locaux d'étudiants-es chômeuses, ou de comité de solidarité avec le peuple nicaraguayen, la participation de l'ANEQ à une coalition de groupes et de centrales syndicales contre la venue du président américain, Ronald Reagan à Québec, etc.

De plus, la parution, cette année, du livre de l'ANEQ sur l'histoire du mouvement étudiant depuis les vingt dernières années amène l'auteur du document, Pierre Bélanger, à entreprendre une tournée auprès des associations étudiantes par le biais de conférences sur l'histoire du mouvement étudiant.

Finalement, à partir de la fin-mars, l'ANEQ entreprendra une campagne pour l'emploi et appellera ses membres à participer à la grande marche pour l'emploi organisée par le RAJ.

## SUR LA PISTE DES «PSSTEUX»

Par Dominique L'Archevêque

Le harcèlement sexuel est l'expression quotidienne des rapports de domination des hommes sur les femmes. Son caractère répétitif rappelle aux femmes le rôle que l'on attend d'elles : être un objet disponible en tout temps, un bien sexuel acquis envers lequel tout est permis...

Se faire siffler, «désahabiller des yeux», aborder, frôler, attoucher... avoir des contacts physiques non-désirés, subir des remarques sexistes, des blagues à caractère sexuel, des regards insistants, des menaces, etc... sont tous des comportements typiquement masculins qui témoignent de la faible considération des hommes à l'égard des femmes.

Bien que la majorité des plaintes concernant le harcèlement sexuel proviennent du milieu de travail, les milieux étudiants n'échappent pas à ce fléau. En effet, le harcèlement sexuel s'effectue autant au niveau primaire que secondaire, tant au cégep qu'à l'université. L'on remarque cependant qu'en milieu scolaire les dénonciations sont peu fréquentes, les étudiantes se taisent, acceptent, se soumettent... l'ampleur du problème devient ainsi très difficile à cerner étant donné ce mysticisme.

Ce silence ou cette non-dénonciation peut s'expliquer par différents facteurs : craintes des représailles de la personne harceleuse (étudiants, directeurs, professeurs...), fatalisme (l'étudiante croyant qu'aucune mesure ne sera prise contre le harceleur), manque d'assurance, non-connaissance des recours possibles, sentiment de culpabilité, etc...

Le harcèlement sexuel tant dans le milieu universitaire, collégial que secondaire peut affecter et influencer sérieusement la carrière et l'obtention du diplôme de la victime... Un grand nombre de filles rapportent, dans plusieurs études, avoir été humiliées



Mimi Côté

en pleine classe par des remarques sexistes, des blagues à caractère sexuel ou même par des propositions «sous-entendues»... Beaucoup d'entre elles affirment avoir abandonné leur cours par la suite, de peur d'être confrontées à nouveau à leur harceleur qu'il soit étudiant ou enseignant... Certaines étudiantes abandonnent même leurs études, renonçant ainsi à leurs ambitions professionnelles plutôt que d'accepter de s'humilier, de céder aux pressions, au chantage.

Le problème s'aggrave lorsque la personne harceleuse jouit d'un pouvoir hiérarchique (enseignant ou directeur par exemple), dans de telles situations l'homme exerce son pouvoir sur les étudiantes sachant qu'il a un atout majeur dans son jeu : l'autorité que lui confère sa position... Ainsi les pressions, le chantage, les menaces risquent d'avoir le résultat escompté : la soumission de l'étudiante qui craint de «couler» son cours, de se faire «expulser» de l'école... etc... si elle s'objecte à cette forme de violence.

Le harcèlement sexuel, tant en milieu scolaire qu'en milieu de travail, peut entraîner des perturbations graves tant sur le plan psychique que physique : tension nerveuse, maux de tête, nausées, insomnie, maux d'estomac, spasmes musculaires, dépression, perte d'estime de soi, etc...

Il est difficile pour les étudiantes de briser le silence, de confronter leur harceleur... les victimes restent isolées, elles se replient sur elles-mêmes ou pis encore, elles se culpabilisent...

Bien sûr, il n'y a pas de solution miracle au problème du harcèlement sexuel, mais il est clair cependant que c'est par la dénonciation que s'amorcera un processus de changement. En ce sens, le rôle des regroupements de femmes, des comités-femmes étudiants et syndicaux, des associations étudiantes et des journaux étudiants est prépondérant : rendre publiques ces agressions contribue à collectiviser le problème, à cesser de le considérer comme des cas isolés, cela contribue à une prise de conscience collective, et en ce sens, cela peut amener des changements au niveau des mentalités et des attitudes.

Mais cela n'est pas facile car, bien que les regroupements / associations représentent une force, nous sommes aussi en présence d'autres forces catégoriquement opposées à ce que l'on «ébruite» certains événements (par le biais de pétitions, d'articles dans ces journaux, de réunions d'informations...) pour ne pas «ternir» la réputation d'un professeur, du directeur ou de l'institution...

Il faut donc, par la solidarité, ébranler des principes bien ancrés, parler haut et fort des agressions dont les femmes sont victimes... Réagir nous permet de manifester notre refus des stéréotypes qu'on nous impose et de contribuer à édifier une société qui se fonde sur des rapports égaux entre les sexes.

**Dominique L'Archevêque**  
Exécutif du comité-femmes

## DOUCE MAISON

(paroles d'Anne Sylvestre)

C'était une maison douce  
Une maison de bon aloi  
juste ce qu'il faut de mousse  
répartie aux bons endroits  
assez de murs pour connaître  
une chaleur bien à soi  
et ce qu'il faut de fenêtres  
pour regarder sans effroi

Non, non, je n'invente pas  
Mais je raconte tout droit

Elle ouvrait parfois sa porte  
A ceux qu'elle choisissait  
La serrure n'est pas forte  
Maison tu n'as pas de clé  
Mais avec sa confiance  
Jamais elle ne pensa  
qu'on pût user de violence  
pour pénétrer sous son toit

Non, non je n'invente pas  
Mais je raconte tout droit

Advint un jour de malchance  
Une bande s'approcha  
On sonne à la porte, on lance  
des coups de pieds ça et là  
A plusieurs on s'encourage  
On prétend qu'elle s'ouvrira  
Et commence le saccage  
La porte on l'enfoncera

Non, non je n'invente pas  
Mais je raconte tout droit

Sauvagement ils pénétrèrent  
dévastant tout devant eux  
Ils obligent les fenêtres  
à s'ouvrir devant le feu  
Avec leurs couteaux ils gravent  
des insultes sur les murs  
Et s'en vont faisant les braves  
Quant tout n'est plus que blessures

Non, non je n'invente pas  
Mais je raconte tout droit

La maison depuis ce crime  
n'a plus d'âme ni de nom  
Mais elle n'est pas victime  
C'est de sa faute dit-on  
Il paraît qu'elle a fait preuve  
d'un peu de coquetterie  
avec sa toiture neuve  
et son jardin bien fleuri

Non, non je n'invente pas  
Mais je raconte tout droit

D'ailleurs une maison sage  
Ne reste pas isolée  
Celles qui sont au village  
Se font toujours respecter  
Quand on n'a pas de serrure  
Il faut avoir un gardien  
C'est chercher les aventures  
Que de fleurir son jardin

Non, non je n'invente pas  
Mais je raconte tout droit

Si vous passez par la route  
Et si vous avez du coeur  
Vous en pleurerez sans doute  
C'est l'image du malheur  
Mais rien, pas même vos larmes  
Ne lui portera secours  
Elle est loin de ses alarmes  
Elle est fermée pour toujours

Non, non je n'invente pas  
Mais je raconte tout droit

Si j'ai raconté l'histoire  
de la maison violente  
C'est pas pour qu'on puisse croire  
Qu'il suffit de s'indigner  
Il faut que cela s'arrête  
On doit pouvoir vivre en paix  
Même en ouvrant sa fenêtre  
Même en n'ayant pas de clé

Non, non je n'invente pas  
Moi, je dis ce que je dois

le québec  
**ETUDIANT**



Ce supplément spécial du québec ETUDIANT (Vol. 8, no 3) a été réalisé par l'organisation des femmes dans l'ANEQ, dans le cadre d'une campagne nationale contre la violence faite aux femmes qui a été adoptée à son dernier Forum des femmes.

**Rédaction :** Dominique L'Archevêque, Nataly L'Archevêque, Danielle Leblanc, Céline Séguin.

**Maquettes :** Paule Duchesne.

**Photocomposition et montage :** Composition Fleur de Lysée.

**Impression :** Richelieu Roto Litho.

Pour rejoindre l'Organisation des femmes dans l'ANEQ, veuillez écrire ou venir faire un tour au 1460, rue Amherst, Montréal, H2L 3L3; ou téléphonez au (514) 849-1851.

Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada. ISSN-705-3096.

le québec ETUDIANT est membre de la Presse étudiante du Québec.

PRETS ET BOURSES

# Le Conseil des collèges prête main forte aux RAEU-FAECQ

Par Manon Ann Blanchard

Récemment le Conseil des collèges rendait public son «avis au ministre de l'éducation sur le régime d'aide financière aux étudiants du post-secondaire». Comme on pouvait le prévoir, cet avis reprend les grandes lignes de l'analyse du RAEU et de la FAECQ, ainsi que plusieurs revendications reprises par ces associations lors de la table de travail sur les prêts et bourses mais amenées originellement par les fonctionnaires du ministère de l'Éducation et non-priorisées par la table de travail.

Se réclamant des luttes étudiantes de 74, 78, 84, ce document constitue la plus abjecte tentative de récupération du discours du mouvement étudiant commise depuis le très célèbre sommet québécois de la jeunesse. Chacune des revendications mises de l'avant par le mouvement étudiant lors des actions du printemps passé y est traitée selon une grille d'analyse partielle, essentiellement basée par les attentes ministérielles et occultant les argumentations et les conditions de vie des étudiant-e-s qui ont rendu nécessaire de telles revendications. Par exemple, le conseil des collèges s'oppose à la revendication relative à l'abolition du statut de dépendance sur la base de la responsabilité familiale et individuelle dans le financement des études de l'unité de la cellule familiale, et des coûts d'une telle revendication. Rien n'est dit cependant au sujet de la barrière constituée par une telle mesure pour l'accessibilité aux études des segments les plus pauvres de la population. Actuellement, on exige de familles vivant sous le seuil de la pauvreté une contribution aux études des en-

fants. On ne parle pas non plus du fait que l'on considère comme dépendant de leurs parents des jeunes ayant quitté définitivement le foyer familial depuis 1 an, 2 ans, jusqu'à dix ans même! Naturellement, ces parents ne contribuent généralement pas aux études de leurs enfants. Ils n'ont pas à assumer seuls le fardeau d'une formation qui portera ses fruits pour l'ensemble de la société. Maintenir le concept de dépendance c'est aussi permettre l'instauration et la perpétuation du plus adieu chantage familial. Bref, l'avis du Conseil des collèges, de par sa vision obtuse de la réalité étudiante, ne peut prétendre à la crédibilité.

**Stratégie gouvernementale en matière de prêts et bourses.**

En fait, l'avis du Conseil des collèges n'est pas décroché de la propagande gouvernementale. Le fait que cet avis reprenne trois des propositions rejetées par la table de travail sur les prêts et bourses, propositions amenées par le RAEU, la FAECQ et/ou les fonctionnaires du gouvernement, indique dans quel sens ira le

choix du ministre quant aux propositions qu'il retiendra. Nous ne pouvons pas nous étonner de voir le ministre, malgré le fait que plus de 25 associations se soient prononcées l'an passé en faveur des revendications de l'ANEQ, apporter au régime des prêts et bourses les modifications qu'il entendait y apporter de toute façon, modifications endossées par le RAEU et la FAECQ qui pourront chanter les vertus de la concertation. Nous sommes en droit cependant de nous demander par quel processus la FAECQ a décidé, cet été, qu'il était bon que des étudiant-e-s sans ressources financières, soit parce que leurs parents ne contribuent pas à leurs études, soit parce qu'ils ou elles n'ont pas pu travailler cet été (le chômage étudiant existe pourtant aussi pour les membres de la FAECQ) aient droit à un prêt avec intérêt de \$4,000? A cette table de travail, l'ANEQ présentait des positions fortes de l'appui d'une trentaine d'associations étudiantes et quelques sinistres pantins s'unissaient au gouvernement afin d'orienter le service de prêts bourses en fonction de l'élitisation et la sur-spécialisation de l'éducation prônée par le gouvernement. Les reculs que l'on tente de nous faire subir au niveau des prêts et bourses sont des éléments de la contre-réforme au même titre que le règlement pédagogique au collégial ou la loi 32. De même que nous nous sommes battus contre la sur-spécialisation et l'élitisation le règlement pédagogique au Collégial, il faut intervenir face aux propositions amenant une

sélection sur ces bases. Si nous ne voulons pas voir un régime des prêts et bourses devenir un régime récompensant les meilleurs, i.e. ayant les moyens financiers de finir leurs diplômes, en leur enlevant 25% de leur dette (combien d'étudiant-e-s ne finissent pas leur diplôme faute d'argent pour continuer), ou bien subventionnant prioritairement les étudiant-e-s des secteurs jugés prioritaires par le gouvernement dans l'absence de considération des besoins de la population, nous devons intervenir.

**Dessouffons la balloune péquiste**

Petit à petit, le gouvernement péquiste et ses acolytes appliquent les éléments d'une contre-réforme qui font de l'éducation post-secondaire le lieu des privi-

légiés, où la formation assumée pour la majorité est faite en fonction des besoins des entreprises, brimant les besoins de la population (services sociaux coupés, etc) et ceux de l'individu en le soumettant, par une sur-spécialisation, aux aléas du marché de l'emploi.

L'intervention du mouvement étudiant pour faire respecter ses revendications est plus que capitale. L'exercice de la table de travail se trouvant d'avance pipé, c'est sur nos luttes, sur la base d'un rapport de force construit par la mobilisation de l'ensemble du mouvement étudiant en cohésion avec l'ensemble du mouvement ouvrier, que nous pousserons le ministre Bérubé dans la pente d'une négociation.

## Recommandations du Conseil au ministre de l'Éducation

- 1- D'accentuer les efforts d'information auprès des élèves du secondaire, et ce dès le premier cycle; de systématiser le travail de sensibilisation auprès des conseillers en information scolaire et professionnelle et d'orientation du secondaire; de consacrer des ressources additionnelles aux campagnes d'information qui s'adressent à la population en général, notamment par le recours aux médias électroniques.
- 2- De mettre en place un régime d'aide financière pour les étudiants à temps partiel leur permettant de couvrir une partie des dépenses générées par la poursuite des études : frais de scolarité, de matériel scolaire, de transport et de garderie; cette aide étant octroyée, compte tenu de certains seuils d'exclusion, sous forme de prêts sans intérêts.
- 3- De hausser substantiellement la déduction pour «maintien de l'unité familiale», en prenant pour base minimale de calcul les niveaux de seuils de pauvreté établis par des organismes reconnus.
- 4- D'octroyer, sur demande, des prêts avec intérêts aux étudiants dépendants avec conjoint, non admissibles au régime du fait de revenus trop élevés de leurs parents ou conjoint, ou admissibles au régime mais dont la contribution des parents ou conjoint s'avère insuffisante.
- 5- De communiquer aux parents des étudiants réputés dépendants le montant de leur contribution établi en vertu du mode de calcul de l'aide financière, afin qu'ils soient bien informés des responsabilités qui leur incombent à cet égard.
- 6- De procéder à la réalisation d'une étude approfondie sur les conditions matérielles d'existence des étudiants, de façon à pouvoir réajuster, à partir de données fiables, les montants alloués au titre des dépenses admises.
- 7- De convertir pour la première année le montant du prêt en bourse pour toute personne qui revient aux études après avoir été bénéficiaire de l'aide sociale au cours des 24 derniers mois; d'entreprendre des démarches auprès du ministre de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu afin que soient maintenus pendant la durée des études les avantages sociaux acquis en vertu du régime d'aide sociale pour tout étudiant avec enfant(s) à charge en ayant bénéficié au cours des 24 mois précédant le retour aux études.

**ULTRALIGHT**

Randonnée haute technologie

La haute technologie descend sur terre lorsque la protection Gore-Tex/Cambrelle s'allie à un nylon résistant ainsi qu'à une quantité optimale de cuir naturel qu'on retrouve dans les Ultralight SKYWALKER de Vasque.



SKYWALK

disponible chez  
LA CORDEE  
2159 ST. CATHERINE  
ST. EAST  
MONTREAL

Pour obtenir gratuitement le catalogue de nos produits Ultralight écrivez à :  
Interex Industries,  
62 W. 4th Avenue,  
Vancouver B.C.  
V5Y 1G3

**Vasque**

POUR  
ANNONCER  
DANS  
LE QUEBEC  
ETUDIANT :

**Marie-France  
Turgeon**  
(514) 845-5767

# Une menace à l'accessibilité

**On a pu remarquer récemment que les associations étudiantes universitaires et collégiales sont sur un pied d'alerte. Depuis le mois d'octobre, alors que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la science et de la technologie, Yves Bérubé, annonçait qu'il songe sérieusement à dégel les frais de scolarité universitaire, les étudiants-es ont entrepris de se mobiliser pour contrer ce projet.**

## Une analyse Jean-Pierre Paquet

Si nous nous opposons au dégel des frais de scolarité c'est que nous évaluons que cela réduirait l'accessibilité à l'université qui, soit dit en passant, est peu élevée comparativement à la moyenne canadienne.

D'autres, par contre, prétendent l'inverse. Ces «bons penseurs» s'inspirent des études faites par Clément Lemelin, professeur bien apprécié par le ministre de l'Enseignement supérieur. Cette école de pensée part du principe que l'ac-

hausse des droits de scolarité» (2).

Mais les choses sont-elles si simples? Le ministre l'entend-il de la sorte? A la lumière d'informations supplémentaires sur les politiques du ministère et sur la situation de la population étudiante, il nous apparaît que le dégel des frais de scolarité entraînerait un renforcement de la sélectivité de l'accès à l'université.

### Le ministre Bérubé a préparé le terrain au dégel

quisition d'une formation universitaire est un **investissement** pour l'individu et qu'à ce titre il doit en assumer les coûts. Car après tout, disent-ils, «l'achat d'une voiture exige aussi un déboursé important, et pourtant personne ne songe à demander à l'Etat de subventionner cette dépense, vu qu'elle peut facilement être financée par emprunt» (1).

Que proposent-ils donc pour augmenter le nombre d'étudiants-es dans les universités sans qu'il en coûte plus cher à l'Etat? «... hausser le niveau des frais de scolarité, ce qui permettrait au gouvernement de réduire d'autant ses subventions aux institutions. Les sommes ainsi récupérées pourraient être redistribuées aux étudiants démunis, sous forme de bourses qui feraient plus que les compenser pour la

Si le ministre de l'Enseignement supérieur se permet de parler d'un dégel des frais de scolarité, c'est qu'il a préparé le terrain. Dans un contexte où depuis 5 ans on constate une réduction de 31% du budget des universités, il ne serait pas étonnant de voir plusieurs d'entre elles - les plus gravement touchées du moins - accueillir avec soulagement la proposition du ministre. Car, bien que ce dernier admette, à l'instar de l'ensemble des autres intervenants, qu'il faut de façon urgente injecter plusieurs dizaines de millions de dollars dans le réseau universitaire pour éviter que son efficacité ne se dégrade encore, il affirme ne pas vouloir y investir un sous de plus. La seule porte qu'il laisse ouverte aux universités est d'aller piger dans les poches des étu-

dants-es.

Si on se base sur le projet de M. De Nicolini, les frais de scolarité devraient être à ce point élevés qu'ils permettraient au gouvernement d'effectuer des ponctions supplémentaires d'argent auprès des universités pour les réinvestir, soit disant, dans le régime d'aide financière aux étudiants-es afin d'adoucir les effets du dégel sur les étudiants-es sans ressources. Il est facile de constater que de cette façon on ne règle en rien les problèmes financiers des universités. De plus, cela est loin de correspondre au projet du ministre Bérubé quant au régime d'aide financière.

Rapportons-nous ici à un document élaboré par le Conseil du Trésor, alors qu'Yves Bérubé en était le titulaire, faisant état des prévisions de coupures budgétaires pour le ministère de l'Education. Ce document avait alors été élaboré par le Conseil du Trésor suite au refus du ministre de l'Education d'alors d'effectuer ces prévisions. Le contenu de ce document, objet d'une fuite en automne 1983, avait suscité un fort mouvement d'opposition des étudiants-es, en conséquence de quoi plusieurs mesures ne furent pas appliquées. D'autres le furent, telles que l'augmentation des frais de scolarité des étudiants-es des autres provinces canadiennes.

Ce document donc identifie certaines sources d'économie budgétaire. Ainsi, il y est bien sûr question du dégel des frais de scolarité universitaire, mais aussi d'imposition de frais au collégial. Et bien que les montants d'aide financière seraient ajustés en conséquence, il en résulterait des coupures nettes de plusieurs millions de dollars, pour la simple et bonne raison que tous les étudiants-es n'ont pas accès au régime d'aide financière.

Relativement à ce dernier, le document identifie des coupures de \$55 millions par l'abolition des bourses, et leur conversion en prêts, pour les étudiants-es inscrits-es dans les secteurs d'études jugés non prioritaire au sens du virage technologique. «Cette mesure affecterait quelque 35,000 étudiants qui verraient leur dette étudiante haussée en moyenne de 2200\$ par année d'étude», précise le document.

Bien sûr ce document de travail date de l'an dernier et provenait du Conseil du Trésor. Mais il en dit long sur les orientations de M. Bérubé et du tournant que risque de prendre (et que prend) l'éducation au Québec.

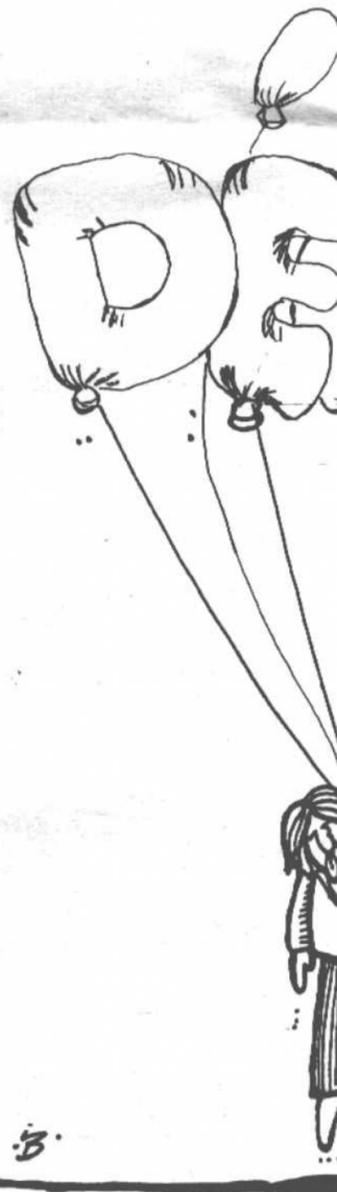
Chose certaine, le ministère de l'Enseignement supérieur prépare une réforme du régime d'aide financière qui favorisera davantage l'endettement des étudiants-es. De plus, les résultats de la table de travail sur les prêts et bourses, qui réunissait cet été les associations étudiantes nationales et le ministère, démontrent sans contredit que ce dernier n'a aucunement l'intention d'élargir les critères d'admissibilité au régime d'aide financière. Ainsi, les heureux élus demeureront les étudiants-es à temps plein qui sont principalement mariés-es, ont été deux ans sur le marché du travail, ont déjà un bacc., ou dont les parents vivent au seuil de pauvreté. Peut-être sera-t-il possible pour les étudiants-es à temps partiel de recevoir un prêt, mais pas de bourse. Cela correspondrait au développement déjà du régime d'aide financière qui annuellement accroît davantage le prêt que la bourse. Il en résulte un endettement sérieux. Au taux actuel, cela représente \$8 500 pour 2 années de cégep et 3 d'université.

Pour en revenir à la question du dégel, le ministre Bérubé se dit intéressé par l'approche de C. Lemelin et laisse entendre qu'une hausse des frais de scolarité pourrait s'inscrire dans un effort d'accroissement de l'accessibilité à l'éducation. En termes plus clairs, un dégel des frais de scolarité ne représenterait pas pour lui une menace à l'accessibilité car une bonne partie pourrait avoir des prêts supplémentaires.

Cette façon de voir les choses nous apparaît plutôt simpliste, sinon malhonnête, si on prend en considération la situation économique de la population étudiante.

Ainsi, l'affirmation à l'effet que les étudiants-es d'origine familiale favorisée sont en mesure de faire face à une hausse des frais de scolarité est démentie par l'enquête Dandurand-Fournier réalisée par le MEQ et portant sur les «conditions de vie de la popu-

lation étudiante universitaire québécoise». Nous citons : «Et l'on pourrait penser que l'origine sociale (profession du père) explique aussi, en partie, le fait que certains étudiants disposent de revenus élevés, d'autres de faibles revenus. Or, contrairement à l'idée communément admise, il ne semble pas y avoir de relation significative entre le revenu de l'étudiant et son origine sociale. De fait, on retrouve proportionnellement parmi les étudiants qui ne bé-



néficient pas d'un revenu supérieur à \$3 000 autant de sujet issus de classes populaires que de sujets issus de classes supérieures.» (p. 146)

## FRAIS DE SCOLARITE

# Le dégel est sérieux

## à l'éducation

Selon l'étude publiée en 1979, seulement 22% des étudiants-es à temps complet bénéficiaient d'une bourse et 82% d'entre eux recevaient moins de \$2 000. Concernant l'aide financière provenant des parents, 64% des étudiants-es n'en recevaient pas et 29% recevaient moins de \$1 000. Au niveau des revenus d'emplois, 26% des étudiants-es n'avaient pu décrocher d'emploi d'été, et parmi ceux qui travaillaient, 84% gagnaient moins de \$3 000. En consé-

quence de quoi le tiers des étudiants-es à temps plein devaient tout de même travailler à temps partiel durant l'année scolaire. Au bout de la

ligne, le revenu annuel global des étudiants-es à temps complet se répartissait comme suit : 27% ont moins de \$2 000, 25% ont entre \$2 000 et \$3 000, 31% ont entre \$3 000 et \$5 000, 17% ont plus de \$5 000.

Il ne faut donc pas s'étonner que la moitié des étudiants-es universitaires soient à temps partiel, ce qui leur permet de travailler (89%) à temps complet (80%). Il demeure que 31% des étudiants-es à temps partiel avaient un revenu annuel inférieur à \$10 000.

Il est donc facile de constater, à la lumière de ces données, qu'un dégel des frais de scolarité aurait des conséquences désastreuses. Il ne serait pas étonnant qu'une hausse de ces frais obligerait une part importante des étudiants-es à abandonner les études à temps complet et à essayer de trouver un emploi pour étudier à temps partiel. En retour, cela pourrait ironiquement soutenir une partie de l'argumentation du ministre à l'effet que les étudiants-es bénéficient de moyens suffisants pour faire face à des frais de scolarité plus élevés.

Mais il n'est pas dit qu'un dégel s'appliquerait à tous les étudiants-es dans une première étape. Ainsi, le ministre pourrait choisir de toucher d'abord les étudiants-es à temps partiel sur la base qu'une bonne partie d'entre eux et elles travaillent. D'autres part, la hausse pourrait être légère au départ, question de tenter de faire adopter en douce le principe du dégel.

Mais il serait bien étonnant que, pour quelques dollars de plus, le ministre choisisse de semer la pagaille sur les campus. S'il compte justifier le recours au dégel et régler de cette façon le problème financier des universités, il faudra qu'à plus ou moins long terme il étende le dégel à tous les étudiants-es et que la hausse soit substantielle.

Sinon, pourquoi le ministre insisterait-il tant sur le fait que les frais de scolarité sont plusieurs fois plus élevés dans d'autres provinces, ou que la contribution des étudiants-es au financement des universités a décliné de 16,4% à 6,4% des dépenses en 10 ans en raison du gel? Notons au passage que cette logique du pourcentage ne reflète pas le fait que \$500 de frais de scolarité représente

beaucoup dans le budget moyen d'un-e étudiant-e.

Chose certaine, un dégel des frais de scolarité rendra l'université incontestablement moins accessible. Et il ne faut pas espérer qu'un éventuel ajustement de l'aide financière éliminera l'obstacle. En effet, un accroissement des prêts ne ferait qu'accentuer le carac-

Pour atteindre son objectif de spécialisation de l'éducation, le ministre doit aussi développer la sélectivité de l'accès à l'éducation ou, autrement dit, orienter les étudiants-es vers des secteurs bien particulier, fonction des priorités de développement économiques déterminées par le gouvernement.

d'une bourse pourrait être fonction du secteur d'étude. Cette mesure serait d'autant plus coercitive dans la mesure où les frais de scolarité seraient haussés et que l'accès aux études dépendrait davantage de l'obtention d'une aide financière. Le ministre envisage également l'hypothèse de moduler les frais de scolarité selon les secteurs d'étude. Encore ici, des «rabais» appliqués aux secteurs prioritaires «inciteraient» les étudiants-es à s'y inscrire.

Replacée dans son contexte réel, la possibilité d'un dégel des frais de scolarité n'apparaît donc pas comme une mesure pouvant accroître l'accessibilité à l'université. Au contraire, un dégel pourrait être l'élément clé d'une politique visant à établir une plus grande sélectivité et à modifier l'orientation des universités, en restreignant son champ de vision et en développant les secteurs économiquement nécessaires.

Le débat sur le dégel des frais de scolarité doit, à notre avis, prendre pour compte l'ensemble des politiques en matière d'éducation et les objectifs du gouvernement. Nous mettons en garde ceux qui, dans le cadre d'un projet idéaliste, considèrent qu'un dégel serait une mesure positive. Ce n'est pas avec le gouvernement actuel que nous pourrions aborder, sans crainte de se faire poignarder par en arrière, un débat ouvert et constructif sur la question de l'accessibilité à l'éducation. De façon tout simplement réaliste, l'accessibilité passe par une lutte contre le dégel des frais de scolarité.

Quoi qu'elles en disent, la campagne des autorités gouvernementales pour la réduction des subventions aux universités et pour le dégel a pour effet de présenter l'accès à l'université comme étant un privilège et de maintenir son image de tour d'ivoire. En bout de ligne, l'obtention d'un financement adéquat des universités passe par la reconnaissance du droit à l'éducation universitaire.

### Il faut poursuivre l'objectif de gratuité scolaire

tère dissuasif de l'endettement. Avec les faibles perspectives d'emploi que l'on connaît, il n'est pas attirant ni recommandable de contracter quelques \$10 000 de dettes.

Bien sûr, le facteur économique n'est pas le seul à rendre difficile l'accès à l'université. Il y a aussi les facteurs sociaux et culturels, ceux qui, finalement, identifient l'université à une tour d'ivoire.

Ce qui est malheureux, c'est que certaines personnes ont tendance à justifier un dégel en disant que la gratuité scolaire seule ne suffirait pas à rendre l'accès à l'université une «possibilité envisageable» pour les classes populaires. Nous croyons plutôt qu'il faut poursuivre l'objectif de gratuité scolaire et s'attaquer à ces barrières sociales et culturelles. Nous croyons qu'il est possible d'intervenir à ce niveau, contrairement à ceux et celles qui nous présentent ces barrières comme «allant de soi, étant dans l'ordre des choses, ne pouvant être modifiées, etc.».

Il nous apparaît que les politiques du gouvernement en matière d'éducation contribuent au renforcement de ces barrières. Ainsi, le gouvernement limite l'accès au cégep en développant, au niveau secondaire, des programmes de professionnel court ou long qui s'adressent aux jeunes des classes populaires. De même, le Règlement Pédagogique du Collégial (RPC) adopté l'an dernier a créé une série de diplômes ne conduisant pas aux études universitaires. En fait, la politique du ministre est de sur-spécialiser l'éducation et de limiter les possibilités d'acquiescer une formation générale. Cela se répercute également à l'université.

Ainsi, le ministre a modifié cette année le «cadre de financement des universités» en introduisant un financement différencié des clientèles. En finançant à 100% les clientèles inscrites dans les secteurs du virage technologique et à 70% celles des autres secteurs, le ministre «incite» fortement les universités à s'inscrire dans le sens des priorités gouvernementales.

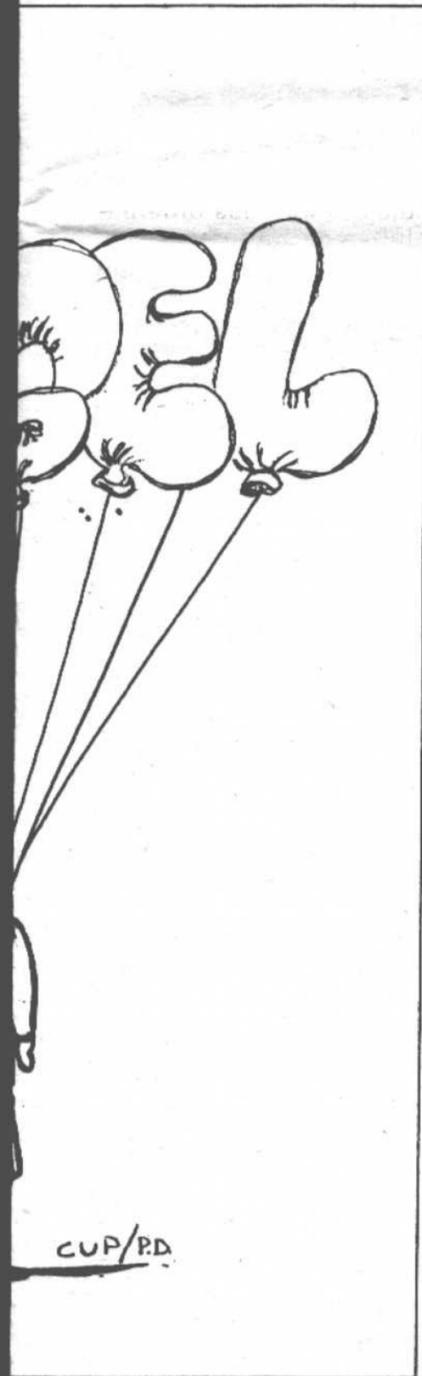


photo Steve Doucet

Il est à prévoir que le ministre adopte, dans une deuxième étape, des mesures «incitatives» directement à l'endroit des étudiants-es, par le biais des frais de scolarité et du régime d'aide financière. Ainsi, comme nous l'avons mentionné précédemment, l'octroi

### Références

- (1) De Nicolini, «Universités de pointe, gel des frais de scolarité ou gel de l'accessibilité», in *Le Devoir*, vendredi, 7 décembre 1984, p. 12.  
(2) *ibid.*



CUP/PD

## DOSSIER DEGEL DES FRAIS DE SCOLARITE

Cadeau de Saint-Valentin?

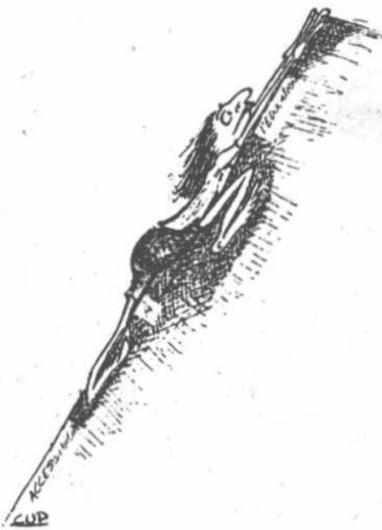
# La décision du ministre en février

Par Guy La Rochelle

C'est vers la mi-février que le Ministre de l'enseignement supérieur et de la science et de la technologie, M. Bérubé, devrait décider de dégeler ou non les frais de scolarité universitaires. Qu'il y ait ou non dégel, la réponse du ministre sera très importante car elle déterminera les modalités de financement des universités qui, par le fait même, décideront des orientations universitaires.

Le débat sur le dégel ou sur une hausse des frais de scolarité a été remis dans l'actualité par la présentation du ministre de l'Éducation à la commission parlementaire sur le financement des universités, l'automne dernier. Les syndicats de professeurs et les associa-

tions étudiantes, pour leur part, y ont affirmé une opposition à cette hypothèse



se soulevée par le Ministre. Toutefois la Conférence des recteurs (CREPUQ) a semblé appuyer cette hypothèse

crainte par les étudiants et étudiantes.

Cette question a d'ailleurs rallié un certain nombre d'associations étudiantes universitaires qui ont formé une coalition pour s'opposer au dégel. C'est particulièrement pour préserver le droit à l'accessibilité de l'éducation que les associations sont intervenues. La coalition a, d'abord, produit une déclaration commune (voir en page 1) et organisé une manifestation à Montréal pour faire porter leur voix. Mais la coalition n'a pu rejoindre toutes les associations parce que le RAEU a décidé de produire sa propre déclaration et a recommandé à ses membres de refuser la participation tant à la coalition qu'à la manifestation. Cette position du RAEU est venue empêcher l'unité qui

était la base d'intervention de la coalition.

De son côté, l'ANEQ a



appelé ses membres à participer aux activités de la coalition. Ayant aussi des positions contre le dégel

soulevées lors de la manifestation du 15 novembre à Québec, l'ANEQ a affirmé son désir de faire l'unité dans la lutte contre le dégel. Elle a appelé ses membres à participer à la manifestation de la coalition universitaire et a participé très activement à faire signer par le plus d'associations possibles la déclaration de la coalition.

La coalition continue son travail cet hiver. Elle dressera d'abord un bilan de la manifestation, verra à donner des suites à la déclaration et envisagera d'autres activités ou actions en tentant, toujours, d'y ramener l'unité étudiante. La coalition n'attendra pas la réponse du ministre pour agir, elle entreprendra des actions pour favoriser que cette réponse aille en faveur des intérêts qu'elle défend.

## Raisonnement abscons des politiciens = société ataxique

Par Manon Ann Blanchard

La remise en question par le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé, du gel des frais de scolarité, au mois d'octobre passé, constitue un aspect fondamental des attaques gouvernementales au niveau de l'accessibilité à l'éducation. La contre-réforme gouvernementale ayant accumulée les mesures élitistes et les projets rétrogrades, nous pouvons considérer que le gouvernement péquiste maintient intentionnellement les étudiant-e-s dans des conditions de vie et d'étude fréquemment inacceptables par des coupures de budget entraînant coupures de services, des prêts et bourses inadéquats, les droits pédagogiques aliénés par le biais du Règlement pédagogique au Collégial, etc. Cette annonce, n'a donc en soi, rien de très étonnant. Elle n'est en effet que la manifestation du peu de cas que le gouvernement fait du droit à l'éducation, comme la loi 32 fut la manifestation du parfait mépris gouvernemental envers nos organisations. Dans les deux cas, le pouvoir agissait contre une majorité, au profit de ses intérêts.

Nous ne serons pas les premiers à noter que le gouvernement du parti québécois a accepté de saper les services sociaux constituant la seule richesse sociale des québécoises et québécois pour subventionner largement des compagnies sous-imposées et projets bidons. Et ce, au détriment d'une population,

d'une masse étudiante, ayant très clairement exprimé à la fois ses besoins et ses aspirations.

Les pratiques gouvernementales ne varient pas dans le cas de l'annonce du dégel. L'argumentation gouvernementale s'attarde longuement à trouver des excuses à cette mesure, prétextant le manque de fonds des Universités, manque de fonds provoqué, précisons-le, par les coupures effectuées par le dit gouvernement. Jamais n'est posée par nos politiciens la question du choix social dans lequel réside l'ensemble du débat. En effet le gel des frais de scolarité, l'instauration d'un régime de prêts et bourses, la création d'une deuxième université de langue française à Montréal ont été les manifestations d'une conscientisation de la masse étudiante, représentée alors par l'UGEQ, et de la population relevant d'un choix social en faveur de l'accessibilité à l'éducation, donc de l'élimination de tout ce qui constituait une barrière à l'accès à l'éducation supérieure pour les classes sociales défavorisées et moyennes. L'adoption de ces mesures par le gouvernement alors en place, n'était que le résultat des pressions exercées. Lorsque le gouvernement québécois, au profit d'intérêts qui sont plus compatibles avec ceux des grandes compagnies qu'avec les nôtres, coupe des services, empiète sur nos droits, c'est les choix d'une société qu'il trahit, sans avoir le courage de défendre les choix qu'il

effectue en tant que gouvernement.

Quelques questions s'imposent relativement aux conséquences d'un dégel pour les étudiant-e-s. Suite au dégel des frais de scolarité en Colombie-Britannique, on a noté une baisse radicale dans les inscriptions de première année. Ceux et celles qui n'ont pas eu les moyens de s'inscrire, sont éliminés du système scolaire, donc n'ont pas accès de façon égale aux études. Le dégel des frais de scolarité constitue objectivement une barrière pour les moins favorisés, amenant une élitisation de l'école qui l'est déjà (6% de filles et fils d'ouvriers à l'Université).

### Action ou concertation?

Les associations étudiantes universitaires ont, dans leur ensemble, intensément saisi la pertinence de poser des gestes concrets pour mobiliser leurs membres contre le dégel. Cela ne s'était pas vu en milieu universitaire depuis belle lurette, et la manifestation du 6 décembre dernier demeure, malgré une participation légèrement déficiente, une entreprise qui marque le pas pour les actions à venir. C'est ce type d'actions, permettant aux étudiant-e-s dans leur ensemble, d'exprimer leurs revendications, leur solidarité, et de bâtir un rapport de force véritable, qui fera reculer le ministre de l'Éducation dans ses projets.

Caractérisé par la vigueur, le spectaculaire, le caractère démocratique de ses actions, le mouvement étudiant est

fort d'expériences de luttes qui, quoi qu'on en dise dans certains milieux, ont porté leurs fruits, à court ou long terme. C'est dans l'action que se sont construites la majorité de nos associations étudiantes. L'an passé, on nous proposait, au RAEU et à la FAECQ une idéologie concertative. Le peu de cas fait par ces deux associations des intérêts des étudiant-e-s, (notamment dans les dossiers du REC, des prêts et bourses et de la loi 32), leurs attitudes scissionnistes contribuant à affaiblir le mouvement étudiant provoquent ce sans-gêne gouvernemental envers les acquis du mouvement étudiant. On sait trop bien, au gouvernement, qu'il se trouvera toujours un regroupement et une fédération concertationnistes qui accepteront d'aliéner ces acquis. C'est ainsi que le refus du RAEU de joindre l'initiative du caucus universitaire paraît éminemment suspect. On alla jusqu'à blâmer une association membre du RAEU qui, dans un désir de créer une unité plus que nécessaire, participait au caucus. Que signifie le silence, l'absence du Regroupement des associations étudiantes universitaires des mobilisations du mouvement étudiant sur la question du dégel? Est-ce qu'une fois encore, on s'apprêterait à se concerter, à négocier une hausse?

Si pour l'ANEQ il est clair que la concertation «mouvement étudiant/gouvernement» ne peut faire avancer nos revendications, c'est qu'il

ne subsiste aucune illusion tant qu'à la divergence profonde des intérêts qui existe entre les deux protagonistes. En défendant la gratuité scolaire, le mouvement étudiant veut avancer dans une voie dont le gouvernement remet en cause la pertinence même. Sans rapport de force, c'est-à-dire sans la mise en branle de moyens d'action permettant d'établir de rapport de force, pas de négociation possible avec un gouvernement qui n'a jamais cédé que sous la pression de l'opinion publique. La concertation exige que les «partenaires» aient les mêmes intérêts fondamentaux, les mêmes objectifs. Ce qui est loin d'être le cas du mouvement étudiant et du gouvernement. Se concerter, dans ces conditions équivaut à renoncer aux acquis du mouvement étudiant. De là tout l'odieux qu'aurait une tentative de concertation du RAEU.

Le 11 février prochain, le ministre Bérubé arrêtera probablement sa décision quant au dégel des frais de scolarité. Pouvons-nous espérer que dans le cas très probable où le ministre, avec son mépris habituel face aux positions du mouvement étudiant déciderait de hausser les frais de scolarité, les associations étudiantes rejetant toute velléité de sectarisme, placées devant l'urgence de la situation, s'uniront dans la lutte? C'est à souhaiter, car c'est l'ensemble de la société québécoise qui souffrira des clowneries de nos politiciens d'aujourd'hui et de demain.

## Le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers

# Surtout profitable aux revenus élevés

Par Claude Dionne

L'«incitation au travail» est probablement parmi les mesures du Livre blanc sur la fiscalité des particuliers, celle qui préoccupe le plus les jeunes et recueille les réactions les plus négatives (à l'exception des milieux financiers, évidemment). Faisant le constat que l'aide sociale «engendre (...) une dépendance souvent chronique des prestataires envers l'Etat», le gouvernement, dans sa réforme du régime fiscal, envisage de réduire les prestations des assisté-e-s sociaux et sociales qui refuseront de participer à un programme de travaux communautaires, de stages en entreprise ou de formation académique ou professionnelle.

Même si le gouvernement affirme vouloir ainsi augmenter «l'employabilité» des prestataires d'aide sociale, une telle mesure risque plutôt d'entraîner les assisté-e-s sociaux et sociales de stage en stage sans jamais leur offrir la possibilité d'avoir un emploi décent et permanent. Il faut noter ici que la participation à un stage ne donnerait pas la parité aux bénéficiaires de l'aide sociale de moins de 30 ans mais ne ferait que leur «assurer» un revenu supérieur à ceux ou celles qui refuseraient un stage.

En fait, loin d'instaurer la parité, le gouvernement dans son Livre blanc mentionne la «possibilité de prise en compte du revenu des parents dans le calcul de la prestation à verser aux bénéficiaires du programme de garantie de revenu (sensiblement l'équivalent de l'actuel régime d'aide sociale) âgés de 18 à 20 ans; si les parents ont les revenus nécessaires pour assurer les besoins essentiels de ce jeune, aucune prestation ne sera versée» (document de présentation p. 28-29). Ainsi le gouvernement augmenterait la dépendance des jeunes vis-à-vis de leurs parents, ce qui «surprend» d'un gouvernement qui parle de «prise en charge personnelle» pour les individus.

Pour les rédacteurs du Livre blanc, un tel choix s'impose puisque pour «les jeunes de 18 à 20 ans, l'aide sociale leur accorde un soutien financier plus intéressant que le régime de prêts et bourses», l'aide sociale n'étant pas remboursable comme le prêt et le revenu des parents n'étant pas pris en compte pour l'aide sociale. Ainsi plutôt que d'améliorer le régime de prêts et bourses qui est largement insuffisant et inadéquat, on voudrait reproduire dans l'aide sociale l'incohérence des prêts et bourses. Voilà ce que met de l'avant le gouvernement lorsqu'il parle

«d'harmoniser» le système de prêts et bourses et le régime d'aide sociale!

Il y a une modification qui pourrait être intéressante pour les étudiantes et les étudiants, soit la «possibilité de transférer aux parents la déduction pour frais de scolarité

l'exonération des premiers 500\$ de revenus de bourses d'études, aussi envisagée. De telles mesures frisent le ridicule quand on sait que le gouvernement va peut-être annoncer dans quelques semaines un dégel des frais de scolarité universitaires.

En somme, le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers ne résout pas les problèmes que vivent les jeunes en général, y compris les étudiantes et les étudiants. Les stages en entreprise, les travaux communautaires, etc., n'ont jamais représenté une perspective intéressante d'emploi, et ce n'est pas plus le cas aujourd'hui. Plutôt que de penser à réduire les prestations d'aide sociale et de maintenir une discrimination pour les bénéficiaires de moins de 30 ans, le gouvernement devrait sérieusement travailler à une politique de plein emploi (qui passe par la réduction de la semaine de travail) pour offrir à toutes et à tous un emploi décent et permanent ou, à défaut de cela, un revenu convenable. Il est également inquiétant de voir le gouvernement vouloir transposer au régime d'aide sociale les problèmes du système de prêts et bourses tant décrié dans l'ensemble du mouvement étudiant.

Rappelons, en terminant, que le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers est surtout profitable aux gens à revenus élevés puisqu'il réduit le taux maximum d'imposition de 60,4 à 58,4% et n'envisage pas un impôt minimal (qui éviterait que des gens à haut revenu ne payent pas d'impôts à cause des abris fiscaux). Bien qu'il ne l'envisage pas officiellement, le gouvernement parle aussi d'élargir la taxe de vente à l'ensemble des produits de consommation (sauf quelques exceptions), défavorisant ainsi les gens à faibles revenus. Finalement, le Livre blanc soulève la question de l'universalité de certains programmes sociaux.



d'un étudiant à charge ou de permettre à l'étudiant de la reporter ultérieurement si elle n'est pas utilisée au cours d'une année d'imposition». On doit bien reconnaître toutefois que ce ne sont pas ces mesures timides et isolées qui sont susceptibles de favoriser une plus large accessibilité à l'éducation post-secondaire, car cela ne constitue pas vraiment une source de revenu, pas plus d'ailleurs que

**VOYAGEZ SOUVENT, VOYAGEZ ÉPARGNANT!**

# 1/3 DE RABAIS

**AVEC LE CARNET DE BILLETS POUR ÉTUDIANTS.**

Maintenant vous pouvez visiter vos parents et amis plus souvent... il suffit d'acheter un carnet de 7 billets aller-retour entre deux points déterminés d'avance. Le prix global est 1/3 de moins que si on achète les billets aller-retour au prix régulier. C'est un prix d'ami pour étudiants... un prix à l'abri des hausses qui pourraient survenir.

Voyagez n'importe quel jour de la semaine, sans restriction. Il faudra cependant que ce soit durant l'année scolaire, du 1er septembre au 31 mai.

Demandez votre carnet au guichet de n'importe quel terminus ou agence Voyageur ou membre participant du Réseau Voyageur Affilié. (Soyez prêt à montrer votre carte d'étudiant).



*On fait du chemin ensemble*



MA MOLSON... "PLUS BELLE QUE JAMAIS."



# On gagne à s'appeler! Gagnez l'un des trois Ford Bronco II 1985.

L'interurbain, ça peut vous mener loin.  
Imaginez le tout nouveau Ford Bronco II 1985, 4 roues motrices, robuste et confortable.  
C'est le véhicule parfait pour prendre la clé des champs. Alors ne manquez pas la chance de gagner,  
et participez au concours : "On gagne à s'appeler!". Remplissez et postez-nous le coupon ci-joint.  
Vous pouvez participer autant de fois que vous le désirez.

## Concours de l'interurbain "On gagne à s'appeler!"

Bulletin officiel de participation.  
Remplissez ce bulletin de participation dès que vous aurez fait trois appels interurbains. Participez aussi souvent que vous le pouvez.  
Postez chaque bulletin séparément.

Indicatif régional	Numéro appelé	Date de l'appel
1 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3 <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom

Adresse

Ville

Code postal  Tél.

Pour être admissibles aux trois tirages, les bulletins de participation doivent être reçus au plus tard à midi, respectivement le 17 octobre 1984, le 28 novembre 1984 et le 20 février 1985.

## Règlements du concours de l'interurbain "On gagne à s'appeler!"

1. Pour participer au concours, inscrivez en lettres majuscules vos nom, adresse et numéro de téléphone sur un bulletin officiel de participation de Telecom Canada ou sur une feuille de papier de 3 po x 5 po. Inscrivez aussi les numéros de téléphone (y compris l'indicatif régional) et les dates de trois (3) appels interurbains effectués entre le 15 août 1984 et le 20 février 1985. Un groupe de trois appels interurbains vous donne droit à une seule participation.  
Ou inscrivez en lettres majuscules vos nom, adresse et numéro de téléphone sur une feuille de papier de 8 1/2 po x 11 po. Inscrivez aussi les numéros de téléphone (y compris l'indicatif régional) de trois (3) appels interurbains que vous aimeriez faire, en précisant à côté de chacun, en 25 mots minimum, la raison pour laquelle vous souhaiteriez effectuer ces appels. Seuls les originaux manuscrits seront acceptés. Les copies obtenues par un procédé mécanique seront rejetées.

2. Participez aussi souvent que vous le pouvez. Toutefois, prenez soin d'affranchir suffisamment votre envoi. Postez un seul bulletin par enveloppe à l'adresse suivante:  
Concours de l'interurbain "On gagne à s'appeler!" C.P. 6345 Montréal, (Québec) H3C 2L2

3. Trois (3) prix seront décernés suivant le mode de distribution exposé au règlement 4. Chacun consistera en un Ford Bronco II 1985, à 4 roues motrices, doté de tout l'équipement standard et des options suivantes : batterie SD, radio AM, glaces teintées, moyeux à verrouillage automatique, peinture motif deux tons de luxe et ensemble instrumentation (la valeur au détail de chacun de ces véhicules est d'environ 13 245\$). La livraison ainsi que les taxes provinciales et municipales font partie intégrante du prix et ne sont pas à la charge du gagnant. Le permis de conduire, les assurances et l'immatriculation du véhicule sont la responsabilité de chacun des gagnants. Chaque véhicule sera livré à un concessionnaire Ford établi à proximité du domicile du gagnant au Canada. Tous les prix seront distribués à raison d'un seul prix par personne. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être remplacé en aucune façon. Les véhicules seront livrés dans les plus courts délais possible. Les prix peuvent ne pas être exactement conformes à l'illustration.

4. L'organisme faisant office de jury procédera à trois tirages au sort parmi tous les bulletins reçus; un premier aura lieu le 17 octobre 1984, un deuxième le 28 novembre 1984 et un troisième à la date de clôture du concours, soit le 20 février 1985. Les prix seront distribués comme suit : un (1) Bronco II parmi tous les bulletins de participation reçus au plus tard à midi, respectivement le 17 octobre 1984, le 28 novembre 1984 et le 20 février 1985. Tous les bulletins admissibles au tirage du 17 octobre, sauf le bulletin gagnant, seront automatiquement admissibles au tirage du 28 octobre 1984. De même, tous les bulletins autres que le bulletin gagnant au tirage du 28 octobre 1984 seront automatiquement admissibles au tirage du 20 février 1985. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation reçus. Pour être déclarés gagnants, les participants sélectionnés devront répondre correctement, en un temps limité, à une question de nature arithmétique. Les décisions de l'organisme du concours seront sans appel. Chaque gagnant accepte par avance la divulgation de sa photo, nom et adresse aux fins de la publicité du concours. Les gagnants devront également signer une déclaration attestant qu'ils se sont conformés aux règlements du concours. Les noms des gagnants pourront être obtenus en envoyant une enveloppe affranchie adressée à votre nom à Telecom Canada, 410, av. Laurier Ouest, bureau 950, C.P. 2410, succursale "D", Ottawa (Ontario) K1P 6H5.

5. Ce concours est ouvert seulement aux étudiants inscrits à temps plein dans une université canadienne reconnue, un collège ou un établissement post-secondaire et ayant atteint l'âge de la majorité de la province où ils résident. Les employés de Telecom Canada, de ses compagnies membres et de leurs filiales, de leurs agences de publicité et de promotion, de l'organisme indépendant responsable du concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (mère, père, soeurs et frères, conjoints et enfants) ne sont pas admissibles. Ce concours est soumis aux lois fédérales, provinciales et municipales.

6. Résidents du Québec :  
Toutes les taxes fixées par la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été payées. Tout litige relatif à l'organisation de ce concours doit être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.  
\*Un appel interurbain est un appel effectué en dehors du secteur d'appel local de l'abonné.

**Telecom Canada**

Face au nouveau ministère

# Inquiétude, prudence et expectative

MONTREAL (PEQ)- Les différents intervenants dans le milieu de l'éducation réagissent différemment à la création du nouveau «ministère de l'Enseignement supérieur et de la science et de la technologie» annoncée lors du remaniement ministériel avant Noël. Yves Bérubé a maintenant la responsabilité des cégeps, des universités et de l'aide financière. Les réseaux primaire et secondaire relèvent d'un nouveau ministre, François Gendron.

## A la FNEEQ

A la Fédération Nationale des Enseignants et Enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN), on se montre très inquiets, surtout en ce qui a trait aux conséquences pour le niveau collégial.

La création de ce nouveau ministère, déclare Flavie Achard, présidente de la FNEEQ, est liée au développement d'un nouveau concept de «l'éducation post-obligatoire», remplaçant celui de «post-secondaire». Alors que l'on reconnaissait dans une certaine mesure le droit à l'éducation au niveau collégial, précise-t-elle, le gouvernement veut maintenant associer les cégeps aux universités, pour lesquelles on est loin de reconnaître le droit à l'accessibilité. Et ce cadre «post-obligatoire» dans lequel le gouvernement les inclut représente «une belle façon de se désister encore plus de ses obligations en matière d'éducation».

«De cette façon, prévoit Flavie Achard, le gouvernement s'accorde plus de facilité pour identifier l'enseignement collégial à un «luxue ou un privilège» et prépare le terrain à l'imposition de différentes formes de frais de scolarité et à l'obligation pour les cégeps de développer des sources de financement privées.»

D'autre part, la présidente de la FNEEQ n'est pas surprise outre mesure de la conjonction de la science et de la technologie avec l'enseignement supérieur. Cette tendance était déjà connue depuis des années et s'est exprimée entre autre par la création au niveau collégial des «centres spécialisés».

«Le ministère avait promis de ne développer qu'environ 6 centres spécialisés mais ils prolifèrent sous une forme déguisée et il y en a presque un par collège de projeté. Ces centres fonctionnent complètement à l'écart des services pédagogiques des collèges auxquels ils sont rattachés et développent une orientation intimement liée aux entreprises de la région» affirme Flavie Achard. Mais il ne s'agit pas exclusivement des PME, précise-t-elle. Le centre spécialisé du cégep La Pocatière est au service de Bombardier alors que celui du cégep Lionel-Groulx sera en lien avec General Motors de Ste-Thérèse.

Au niveau universitaire, la présidente de la FNEEQ craint de voir la recherche fondamentale perdre encore plus de place au profit de la recherche au niveau des sciences appliquées, en fonction de l'économie.

## A la CREPUQ

A la Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec (CREPUQ), on se dit ni enthousiastes ni opposés, mais dans l'expectative face à l'inconnu que représente ce changement. Le directeur général de la CREPUQ, M. Pérusse, attend que le ministre Bérubé annonce ses couleurs, notamment par la présentation du prochain budget, avant d'exposer une position finale.

Toutefois, déclare-t-il, ce développement est intéressant car il indique une volonté du gouvernement d'accorder une attention supplémentaire à l'enseignement supérieur, ce parent pauvre des dernières années. Mais cela pourrait aussi représenter, se presse-t-il d'ajouter, une volonté d'intervention plus grande du ministère au sein des universités, ce que la CREPUQ n'apprécie point.

M. Pérusse espère que la création de 2 ministères distincts ne distanciera pas trop le niveau secondaire de l'enseignement supérieur. En fait, il craint qu'un éventuel manque de cohérence entre les 2 ministères

nuise à l'acquisition par les étudiants de la formation nécessaire à l'accession à l'université. A ce chapitre, il fait remarquer que l'Ontario et la France ont tenté sans succès de partager ces niveaux d'enseignements et sont revenus au ministère unique.

C'est au niveau du lien entre enseignement supérieur et science et technologie que le directeur général de la CREPUQ semble se rapprocher le plus du gouvernement. «Ce n'est pas une mauvaise idée du tout» indique-t-il. Expliquant que «la recherche est déficiente au Québec car les industries en font peu étant donné que leurs sièges sociaux se trouvent souvent ailleurs», M. Pérusse soutient que l'avancement de la science passe par l'utilisation des cerveaux universitaires, notamment par le «développement de la recherche conjointe entre l'université et l'industrie».

Mais il ne craint pas que la fusion entre enseignement et science-et-

technologie nuise aux autres types de recherche. Le ministre Bérubé fait-il remarquer, veut de façon prioritaire développer l'ensemble des programmes de maîtrise et de doctorat, principaux niveaux de recherche. De plus, dit-il, les universités pourront maintenant bénéficier des argents nouveaux dont disposait l'antérieur ministère de la science et de la technologie et «elles seront à même d'utiliser ces argents non plus aux fins exclusives de la technologie».

La crainte du «sur-virage-technologique» est pourtant bien réelle. Ainsi, le président du réseau U.Q., Gilles Boulet, dit souhaiter, dans une entrevue accordée à la Presse Canadienne, «que les pressions des milieux d'affaires sur le gouvernement n'aient pas pour conséquence de rendre marginales les recherches sur la civilisation, de plus en plus nécessaire rattrapage technologique».



**1985**  
Année internationale  
de la jeunesse  
Québec

# PLACE AUX JEUNES!

**Le Secrétariat à la jeunesse peut t'aider à financer un projet**

Tous les jeunes (de 15 à 30 ans) qui ont le goût de réaliser un projet pour souligner l'année internationale de la jeunesse peuvent bénéficier d'une aide financière en s'adressant au Secrétariat à la jeunesse.

Plus que jamais, c'est le temps d'exprimer vos préoccupations et vos valeurs. En 1985, on fait place aux jeunes.

**Date d'échéance: 15 avril 1985 à 17h00**

**■ Pour information, téléphonez à 643-2968, à Québec, ou sans frais d'interurbain à 1-800-463-5306**



Gouvernement du Québec  
Secrétariat à la jeunesse

Le programme «Eté Canada» est aboli

# Un bon «bargain» pour les Conservateurs

Par Pierre Beauregard

Le 8 novembre dernier, le ministre Canadien des finances, Michael Wilson, annonçait l'abolition du programme «Canada au travail, emplois pour étudiants». Nous ne pouvons que nous étonner de cette décision qui nous donne en même temps un bon aperçu des changements que le gouvernement entend apporter au long de son mandat.

Alors que le chômage étudiant oscille autour du 50%, le ministre Wilson nous annonce que 40 000 étudiants et étudiantes travaillant sur des projets Eté Canada au travail devront chercher ailleurs leur emploi d'été. Alors qu'on nous demande de célébrer l'année internationale de la jeunesse, il semble que c'est sur le trottoir que nous allons célébrer.

Le ministre nous annonce fièrement les 85 millions \$ que l'abolition de ce programme pourrait dégager. Rappelons-nous pourtant que ce programme n'offrait que le salaire minimum aux étudiants et étudiantes qui y participaient. Ces 85 millions \$ permettaient la création de 40 000 emplois au sein d'une clientèle pourtant largement démunie. Rappe-

lons également que ces 40 000 étudiants et étudiantes qui n'auront pas d'emploi l'été prochain nécessiteront des déboursés presque aussi élevés (environ 60 millions

sociale aux différents paliers de gouvernement, et ce aussi de façon directe.

L'abolition de ces programmes obligera plusieurs étudiants et étudiantes à

dre qu'il s'agit d'un programme coûteux.

Nous espérons que ce nouveau gouvernement dans le cadre de l'AIJ veuille réviser les critères de ce

des dates limites, aux salaires offerts, aux frais d'opération presque inexistant, etc.. Pourtant, jamais les critiques n'avaient porté sur l'existence même de ce programme; au lieu de soigner le malade, on l'exécute.

Ces 40 000 étudiantes et étudiants de plus qui n'auront pas d'emploi l'été prochain se retrouveront sur le trottoir, à flâner, à perdre leur été à chercher un emploi inexistant et à devenir encore plus désabusé-e-s.

Outre les étudiantes et étudiants, plusieurs sont touché-e-s par l'abolition de ces programmes. Les employeurs dans le cadre de ces programmes (syndicats, associations étudiantes, groupes populaires et communautaires, etc.) sont souvent des organisations à faible revenu. Eux aussi auraient intérêt à ce que le programme ne soit pas aboli. Le gouvernement canadien du Parti Conservateur pense qu'un programme du type crédit d'impôt pour l'entreprise privée sera plus efficace que le financement d'organismes communautaires.

L'été prochain, il sera trop tard pour réagir. Nous devons faire pression avant le dépôt du budget Wilson, c'est-à-dire, avant la mi-mars.



\$) en prestations d'assurance-chômage, en manque à gagner (impôts, rente, assurance-maladie, cotisations d'assurance-chômage, etc.) et en prestations de sécurité

abandonner les études et à venir gonfler le nombre déjà inacceptable de jeunes sans expérience qui se cherchent des emplois inexistant. Il est donc difficile de préten-

programme qui ont déjà été critiqués. Nous pensons, par exemple, à la répartition des budgets, au processus d'acceptation des projets, à l'annonce souvent tardive

**Nous avons tellement de services et de produits que ce serait trop long de les énumérer... alors nous nous abstiendrons de le faire.**



**Il vaut mieux que vous nous téléphoniez au numéro (613) 996-6128 pour obtenir l'information qui répondra exactement à vos besoins. Si vous préférez écrire, notre adresse est la suivante:**

**Bibliothèque nationale du Canada  
395, rue Wellington  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N4**



National Library of Canada / Bibliothèque nationale du Canada

**Canada**

**LE MOUVEMENT ETUDIANT**

**QUEBECOIS : son passé, ses revendications et ses luttes (1960 - 1983)**

*Le mouvement étudiant québécois : ça vous intéresse? Si oui et si vous désirez encourager une association étudiante nationale et autonome, vous pouvez vous procurer le livre publié par l'ANEQ et qui est intitulé : Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983).*



Document produit par l'Association Nationale des Etudiantes et Etudiants du Québec



Je désire obtenir ..... exemplaire(s) du livre **Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)**, au coût unitaire de \$10.00 plus les frais de poste de \$2.00 (coût total : \$12.00).

NOM : .....

ADRESSE : .....

NO. TEL. ....

Pour vous procurer ce document, écrivez à :

association nationale des étudiants et étudiantes du québec  
1460, rue Amherst,  
Mtl., Québec, H2L 3L3  
Tél. : (514) 849-1851